



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- ANNÉE FINANCIÈRE 2022 -

En tant que maire de la Municipalité de Cantley et conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le devoir de vous faire rapport sur la situation financière de la Municipalité pour son exercice financier terminé le 31 décembre 2022. Je me dois, entre autres, de vous faire part des faits saillants des derniers états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur indépendant à leurs égards. J'ai également inclus dans le présent document un sommaire des principales acquisitions effectuées en 2022 quant aux immobilisations. Finalement, je fais état de la rémunération et de l'allocation annuelle des membres du conseil municipal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT - 2022

Plus tôt ce soir, et tel que requis en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, Monsieur Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2022. Ce rapport financier consolidé fut dressé par Monsieur Parent et vérifié par les auditeurs indépendants de chez Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont émis, en date du 3 octobre 2023, une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Municipalité. Leur rapport fait état, entre autres, de la responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance quant aux états financiers, la responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit desdits états et leur opinion sur ces états.

Le paragraphe d'opinion des auditeurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 sur les états financiers consolidés va donc comme suit :

« À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ - 2022

Au niveau des résultats, les revenus se sont élevés à 20 836 000 \$ (dont 695 000 \$ en revenus d'investissement) alors que les charges se sont chiffrées à 21 939 000 \$, incluant l'amortissement des immobilisations d'un montant de 3 579 000 \$. Par conséquent, l'année financière 2022 s'est soldée par un déficit comptable de 1 103 000 \$.

LES REVENUS DE 2022 - TOTAL DE 20 836 000 \$

Malgré la décision budgétaire de ne pas hausser, pour une dixième (10^e) année consécutive, le taux de taxation de base des citoyens et citoyennes de Cantley en 2022, les revenus émanant de ces taxes foncières ont augmenté de près de 2 400 000 \$ par rapport à 2021, pour se situer à 15 707 000 \$ en 2022. Cette hausse des revenus est principalement attribuable aux nouvelles constructions domiciliaires et commerciales sur le territoire de Cantley, ainsi que la hausse marquée des valeurs au rôle d'évaluation suivant la pandémie et la hausse qui s'en suivit du marché immobilier dans son ensemble.

Les revenus de fonctionnement de 2022 incluaient, entre autres, des subventions d'un montant de 169 000 \$ reçu dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles et de 352 000 \$ en guise de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

La presque totalité des revenus d'investissement de l'exercice 2022, d'un total de 695 000 \$ provient de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ) relativement au financement de plusieurs de nos investissements en infrastructures routières.



LES CHARGES DE 2022 - TOTAL DE 21 939 000 \$

Les charges totales ont augmenté de près de 6.6 % par rapport à 2021; soit une hausse d'un peu plus de 1 367 000 \$ pour 2022. Voici la répartition des dépenses :

	2022	2021
Rémunération et charges sociales	6 011 188 \$	5 610 643 \$
Biens et services	7 259 566 \$	6 821 638 \$
Frais de financement	657 156 \$	627 588 \$
Quotes-parts à des organismes municipaux	4 432 111 \$	3 982 236 \$
Amortissement des immobilisations	3 579 122 \$	3 529 811 \$
TOTAL DES DÉPENSES	21 939 143 \$	20 571 916 \$

Les principales augmentations au niveau des dépenses salariales sont dues à la signature de la convention collective avec l'Association des Pompiers et Premiers répondants de Cantley (A.P.P.Cantley).

Également, l'embauche de journaliers, la location de nombreux équipements lourds (avec et sans opérateur) ainsi que de nombreuses réparations majeures à la machinerie furent nécessaires afin de répondre aux nombreux chantiers de la voirie ainsi qu'aux intempéries majeures qui ont eu lieu au cours de l'année 2022.

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Ayant dégagé un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 530 167 \$ en 2022, le déficit de fonctionnement non affecté se situe donc à 3 961 395 \$ au 31 décembre 2022. Ce déficit était de l'ordre de 3 431 228 \$ au 31 décembre 2021. L'administration municipale est présentement en discussion avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'adresser ce déficit et d'étudier les avenues possibles pour combler rapidement ce déficit.



PRINCIPALES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS POUR 2022

Malgré tout juste sortis de la pandémie de la COVID-19, les investissements en infrastructures municipales ont été nombreux en 2022. Voici les principaux travaux et acquisitions qui ont été réalisés au cours du dernier exercice financier quant aux immobilisations (acquisitions totales de 8 045 160 \$) :

DESCRIPTION	MONTANT
Travaux de réfection et de pavage des rues	7 475 000 \$
Panneaux et enseignes municipales	265 500 \$
Finalisation des rénovations majeures de la Maison des Bâisseurs	106 000 \$
Divers équipements destinés au Service des incendies et premiers répondants	69 000 \$
Acquisition d'ordinateurs et autres acquisitions bureautiques	36 500 \$
Divers équipements et aménagements de parcs	35 500 \$
Divers équipements destinés au Service des travaux publics	32 000 \$



RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit une mention dans le rapport financier annuel de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Ces informations sont également reproduites ci-dessous. Notez que ces données excluent les charges sociales.

Élu(e)s en poste au cours de 2022

	Rémunération municipale *	Allocation municipale de dépenses	Rémunération de la MRC	Total
Gomes, David (maire)	58 490 \$	17 546 \$	26 497 \$	102 533 \$
Bélisle, Nathalie (conseillère - district #1)	20 745 \$	9 377 \$	-	30 122 \$
Bosco, Jean (conseiller - district #2)	19 814 \$	9 377 \$	-	29 191 \$
Normandin, Philippe (conseiller - district #3)	20 624 \$	9 377 \$	-	30 001 \$
Plamondon, Sarah (conseillère - district #4)	20 865 \$	9 377 \$	-	30 242 \$
Lalonde, Jean-Charles (conseiller - district #5)	19 814 \$	9 377 \$	-	29 191 \$
De Bellefeuille, Jean-Nicolas (conseiller - district #6)	21 409 \$	9 377 \$	-	30 786 \$

* La rémunération municipale inclut le salaire brut, les jetons de présence aux comités municipaux et la prime de maire suppléant, s'il y a lieu.

David Gomes, maire
Le 10 octobre 2023